Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 31 Octobre 1889 No. 3.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

CHANT D'UNE MÈRE INDIENNE

AU BERCEAU DE SON ENFANT.

I

Balance-toi, joli berceau,
Roule, roule, vague aérienne......
Dors, mon enfant, si frais, si beau,
Nulle beauté ne vaut la tienne.
Dors au murmure du ruisseau,
Ta petite main dans la mienne.
Balance-toi, joli berceau,
Roule, roule, vague aérienne.

II

Balance-toi, joli berceau,
Roule, roule, vague aérienne...
Dors dans ton nid, petit oiseau,
Au souffle de la brise indienne.
J'ai pour ton réveil un cadeau,
Il faut dormir pour qu'on l'obtienne...
Balance-toi, joli berceau,
Roule, roule, vague aérienne.

III

Balance-toi, joli berceau,
Roule, roule, vague aérienne....
Veux-tu la plume d'un corbeau ?
Ton père donnera la sienne.
Moi je te dirai de nouveau,
Enfant, une légende ancienne,
Balance-toi, joli berceau,
Roule, roule, vague aérienne....

PENSÉES

—Il faut plus de temps pour se délasser de la paresse que du travail.

—Faire à la hâte une affaire importante, c'est courir la poste sur un âne.

—Le pauvre qui demande l'aumône à un riche avare s'adresse à un plus pauvre que lui-même.

—Les discours ne guérissent point la douleur; l'amitié ne soulage les peines qu'en les partageant.

—On a dit que pour les longues et durables unions il fallait de grandes différences de caractères, avec de grandes harmonies de cœur.

—Pour savoir l'âge d'une femme, il faut le lui demander et le demander à son amie. Elle dira trente ans, l'amie dira quarante, on prendra le terme moyen.—A. Houssaye.

HEUREUSE COMME UNE REINE

Invisible dépôt, il est, dans chaque empire,
Une énigme, un secret qui jamais ne transpire :
C'est le secret d'Etat.
BARTHELEMY.

Que d'épines cachées sous les roses des couronnes royales! que de naufrages sous les rivières de diamants constellant de blanches poitrines! que d'épaves autour des trônes vides qui témoignent des tempêtes subies! car

Plus on est élevé, plus la chute est terrible.

Et cependant la sagesse des nations, qui déraisonne si souvent, inscrit dans son code ces mots menteurs, balayés par le vent qui souffle à travers la société :

Heureuse comme une reine !

En fut-il beaucoup d'heureuses? Furent-elles heureuses, Anne de Boleyn, Catherine d'Aragon, Jeanne Seymour, Anne de Clèves, Catherine Howard, Catherine Parr, ces six femmes du Néron d'Angleterre ?

Heureuses comme des reines !

Et Marie Stuart et Marie-Antoinette? Sans remonter aussi haut, peut-on la considérer comme heureuse l'impératrice des Indes, la reine d'Angleterre, qui depuis près de trente ans n'a pas quitté la sévère coiffe des veuves et vit des souvenirs amassés dans une union trop tôt brisée?

Heureuse comme une reine !

Aussi la fille aînée de la reine Victoria, la veuve de Frédéric le Noble. Héroïne du devoir, après avoir prodigué à son royal époux tout son amour et ses soins, courageuse et vaillante, résistant au chancelier de fer, elle sut lui faire gravir les degrés du trône qu'on lui disputait, et elle n'entendit pas même le dernier adieu sortir de la bouche devenue muette, adieu qu'un regard reconnaissant du vainqueur de Sadowa lui envoya seul.

Heureuse comme une reine :

la souveraine de toutes les Espagnes, de la race de Marie-Thérèse, qui est commise sur le trône à la garde d'un royal bambin de trois ans. Elle avait accepté la tâche de consoler Alphonse de la perte de sa bien-aimée Mercedès, mais la petite reine morte rappela son roi à elle.

Heureuse comme une reine !

la future régente de Hollande, qui veille avec son enfant près de la couche de Guillaume III pour écarter la mort toujours menaçante du dernier des Nassau, dont la race va tomber en quenouille.

Heureuse comme une reine !

l'impératrice Eugénie, qui a si cruellement expié *sa* guerre, en perdant son enfant unique massacré par les Zoulous!

Heureuse comme une reine !

Nathalie, que son mari, l'ex-roi de Serbie, a répudiée et séparée de ses enfants, en invoquant la loi salique pour prétendre que les femmes ne comptent pas.

Heureuse comme une reine !

la czarine vivant dans de perpétuelles angoisses, que son grand courage dissimule pour communiquer sa vaillance aux siens, toujours sous le coup d'attentats sauvages des nihilistes.

Heureuse comme une reine !

l'impératrice du Mexique, douée de tous les charmes de la jeunesse et de l'intelligence, adorée de Maximilien. Un trône les attendait au delà des mers. Ils quittèrent les ombrages de Miramar. Et bientôt "l'heureuse reine" revenait seule en Europe pour y mendier des secours, qu'on lui refusait, tandis que Maximilien tombait en brave sous les balles étrangères, en invoquant le nom de Charlotte frappée du même coup dans son intelligence, et à qui Dieu, par pitié pour une grande infortune, a ôté la conscience de son malheur.

Mais sur ces marches de trône souillées de sang, au milieu de ces reines dont on enviait le sort et sous ces cyprès tristes, ces scabieuses—fleurs des tombeaux—ces longs voiles de deuil, dans ce cimetière royal où sont enfouis tant d'illusions, tant de rêves de puissance et d'amour, la couronne du martyre appartient à cette jeune et charmante princesse Stéphanie, qu'une catastrophe terrible récente a mise devant un cadavre, et en présence de la plus cruelle des réalités, laquelle lui défendrait les larmes, si les tendresse du cœur pouvaient avoir des repentirs et n'étaient pas éternelles.

Excusez ce lugubre martyrologe; j'ai voulu prouver l'erreur de la sagesse des nations lorsqu'elle dit :

Heureuse comme une reine !

Elle touche plus juste quand elle déclare que :

Tout ce qui reluit n'est pas or.

—*Le Petit Figaro.*

HAUT LA TÊTE

Des élections passées, où sont les satisfaits et les mécontents? Où sont les vainqueurs et les vaincus!

En réalité, nulle part.

Les conservateurs, en tant que conservateurs, rien que conservateurs, ont eu le dessous; c'est indiscutable. Mais, comme révisionnistes, et c'était là leur programme à tous, ils seront, demain, la majorité.

Les républicains, comme républicains, sans autre qualificatif, sont les plus nombreux, d'accord; mais, parmi eux, que de fractions!

Sans tenir compte des nuances, on a fait le calcul: c'est 197 révisionnistes, au premier tour, et 127 au second, soit, si l'arithmétique ne trompe point, 324 députés, au moins, qui, sur 565, se présentent avec la révision en tête de leur mandat.

Ce ne sont donc ni les républicains ni les conservateurs qui ont triomphé, ce sont les partisans de la révision. Ce ne sont ni les uns ni les autres qui ont été battus, ce sont les adversaires de la révision.

....

Que si, d'aventure, séduits par les fallacieuses promesses, ou arrêtés par des terreurs imaginaires, quelques-uns s'en montraient assez oublieux pour fouler aux pieds leurs serments d'hier, et pour devenir, au contraire, les alliés imprévus de ceux qu'ils se sont engagés à combattre; que si, réunis par la haine ou par la peur dans une coalition éphémère, il se trouvait à la chambre un groupe assez compact d'insensés pour revenir au crime des invalidations systématiques et des proscriptions iniques, ah! là encore, et quand même, la victoire peut demeurer entre nos mains.

Le 23 juin 1789, à l'issue de la séance royale, lorsque le marquis de Brézé vint intimer aux députés des communes l'ordre de se séparer, il se leva un homme qui lui répondit :

"Nous sommes ici par la volonté du peuple, et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes."

L'homme se nommait Mirabeau, et les baïonnettes ne se montrèrent point.

Mirabeau est mort; mais le droit des peuples, qui parlait par sa bouche, est toujours debout.

A la première invalidation qui viendra frapper l'un des vôtres, à la première menace de proscription, haut la tête députés de la France; levez-vous tous, comme se leva autrefois Mirabeau, pour répliquer à votre tour;

—Nous sommes ici par la volonté du peuple, et si nous sortons, c'est pour vous flétrir, en son nom.

Et alors, tous, sans hésitation, sans tumulte, dignement comme il convient aux véritables représentants d'une grande nation, tous solidaires les uns des autres, sortez; oui, sortez, en effet, non point pour vous disperser, mais pour vous grouper, au contraire, plus étroitement que jamais. La salle du Jeu de Paume n'est plus là; mais il en est d'autres.

Et dans cette autre salle, quelle qu'elle soit, à votre tour, parlez et jugez. Parlez à la France qui vous a choisi, et dont vous êtes bien deux fois les élus pour être parvenus à surmonter l'amoncellement de fraudes, de mensonges, de calomnies qui prétendait vous fermer l'accès du palais législatif, jugez ces hommes dont un si grand nombre n'y a pénétré qu'à la façon des larrons auxquels les fausses clefs ouvrent toutes les serrures, et qui ont la prétention de vous exclure.

Et fièrement alors, drapés dans la légitimité de votre droit, rejoints par ces collègues tenus un moment en arrière, comptez-vous. Vous verrez si le pays désabusé ne se tourne pas au contraire de votre côté, pour vous demander de chasser les membres introduits à tort dans ses conseils; vous verrez si la nation soulagée ne vous supplie pas de lui rendre la justice qu'on lui refuse et la sécurité qui lui manque. Et nous verrons tous enfin se lever l'aurore d'un apaisement auquel il n'est pas de citoyen, pas de patriote digne de ce titre, qui n'aspire; car, à présent, c'est l'existence même de la patrie qui est en jeu. Pensons-y.—*L'Echo Rochelais.*

RÉCRÉATIONS

Le Valet Prudent.—Monsieur voulait que le tableau fut placé à droite; madame voulait qu'il fut à gauche. Mais monsieur ordonne formellement à son domestique de l'accrocher suivant sa volonté.

Joseph enfonce un clou à droite. Mais cela fait, il en enfonce un autre à gauche.

—Pourquoi ce second clou? demande monsieur, étonné.

—C'est pour ne pas avoir à rapporter mon échelle demain.. quand monsieur sera de l'avis de madame!

***

La Logique du Mari.—On ne peut pas être plus aimable et plus sincère.

Mme de R....demandait hier une toilette nouvelle à son mari.

—Mais, ma bonne amie, lui répondit celui-ci, c'est la troisième depuis deux mois, et tu conviendras...

—Tu me feras mourir! reprend Mme de R..., en sanglotant, et tu verras que mon enterrement te coûtera bien plus cher qu'une robe.

—Je ne dis pas non, continue le mari, mais au moins c'est une dépense une fois faite pour toujours.

***

Il circule à Munich (Bavière) une caricature qui représente Bismark, s'efforçant, au moyen d'un puissant levier, de renverser une église, emblême du catholicisme. Sur ces entrefaites, Satan arrive. La gravure est accompagnée du dialogue suivant :

Satan.—Mon ami, que faites-vous là?

Bismark.—Cette église me gêne, je veux la renverser.

Satan.—Certes, elle ne me gêne pas moins; depuis dix-huit siècles je suis à la besogne pour l'ébranler. Si votre Excellence y réussit, je m'engage à me démettre de mes fonctions en sa faveur.



Jeudi, 31 Octobre 1889.

UNE PROTESTATION

Avant de protester énergiquement contre la politique du gouvernement actuelle de cette province à notre égard, nous avons voulu attendre, espérant de voir triompher des idées plus modérées et surtout plus justes. Mais comme il ne reste plus de doute aujourd'hui sur la détermination de M. Martin de nous imposer ses écoles sans Dieu et de nous priver de la faculté de nous servir officiellement de notre langue, il est de notre devoir d'élever unanimement la voix pour déclarer notre détermination de nous opposer de toutes nos forces à ce que nous ne pouvons considérer que comme une persécution odieuse

D'ailleurs, notre silence pourrait être mal interprété. N'a-t-on pas dit déjà que l'opposition à nos écoles séparées venait uniquement de la part de notre clergé ? C'est une insinuation gratuite : nous sommes unanimes sur tout ce qui, dans cette question, affecte notre religion et notre langue, et notre clergé est avec nous, comme nous sommes avec lui.

La population de Saint-Boniface a tenu à donner l'exemple dans cette circonstance, en tenant l'assemblée qui a eu lieu lundi soir, et nous sommes convaincus que cet exemple sera suivi par tous les catholiques de la province ; que des assemblées seront convoquées dans chaque paroisse, dans chaque localité habitée par nos concitoyens.

Partout, l'on devra protester comme on l'a fait à Saint-Boniface, et l'on devra signer des requêtes à la législature pour demander que justice nous soit rendue.

Ce n'est pas une faveur, ni même un privilège que nous réclamons : c'est un droit, et un droit qui nous est garanti par la foi d'un traité, par les engagements contractés dans des négociations officielles et par des lois constitutionnelles sanctionnées par les autorités impériales.

Forts de ce droit, nous devrons triompher ; mais ayant à lutter contre le fanatisme, il nous faut faire appel à l'esprit de justice des hommes modérés, des hommes honnêtes et sincèrement attachés aux institutions du pays.

Nouvelles Politiques

—La nomination pour les élections générales dans l'île de Terreneuve a eu lieu hier et la votation se fera le 6 novembre.

—La majorité de M. Bazinet dans Joliette est de 188.

—La majorité exacte de M. Massue dans Richelieu est de 343.

—Il est maintenant entendu que M. Floquet sera le président de la nouvelle Chambre des députés en France.

—On dit que le capt. Graburn a été nommé pour remplacer M. C. A. Sadleir comme greffier du conseil exécutif de Manitoba.

—Le télégraphe nous apprend que M. J E. Woodworth, ex-M.P.P., s'est noyé accidentellement en Georgie, E. U. M. Woodworth demeurait près de Brandon depuis 1878. Il représenta Brandon de 1883 à 1886. Le défunt était frère de M. D. B. Woodworth, ex-M P. pour le comté de King, N. E.

—L'hon. Alex Morris, ex-lieut.-gouverneur de Manitoba, est mort à Toronto lundi matin, à l'âge de 63 ans. Il était entré dans la politique en 1861. En 1869, il devenait ministre du revenu de l'intérieur et gardait son portefeuille jusqu'en 1872 alors qu'il fut nommé juge en chef de Manitoba. Il donna sa démission quelques mois plus tard pour devenir lieut-gouverneur de cette province. Après son terme d'office, il alla se fixer à Toronto où il se fit élire deux fois pour la législature locale.

—Depuis les élections générales de 1887, il y a eu quarante-quatre élections partielles et le gouvernement en a remporté trente-trois et l'opposition onze. Ce résultat cadre mal avec la prétention de M. Laurier qui dit que son nouveau programme de libre-échange fait d'énormes progrès dans le pays.

Voici la liste des comtés où de nouvelles élections ont été nécessaires :

CONSERVATEURS ÉLUS.

Assiniboia, T N O.	Montréal Est.
Bruce Est, Ont.	Middlesex Ouest.
Cariboo, C A.	Northumberland E. Ont. (2)
Cardwell, Ont.	Pictou, N E.
Charlevoix, Q.	Provencher, Man.
Colchester, N E. (2)	Queen's, N B.
Cumberland, N E. (3)	Restigouche, N B.
Carleton, Ont.	Richelieu, Q.
Compton, Q.	Renfrew, Ont.
Digby, N E.	Shelburne, N E. (2)
Dorchester, Q.	Victoria Sud, Ont.
Halton, Ont.	Victoria, C A.
Haldimand, Ont.	Victoria, N E.
Hastings Ouest, Ont.	Total—33.
Lanark Sud, Ont.	

OPPOSITIONNISTES ÉLUS.

Bruce Ouest, Ont.	Missisquoi, Q.
Halton, Ont.	Nicolet, Q.
Haldimand, Ont.	Prince Edward, Ont.
Joliette, Q.	Russell, Ont.
Kent, Ont.	Yarmouth, N E.
L'Assomption, Q.	Total—11.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

Samedi dernier, une requête a été présentée à son honneur le maire de Saint-Boniface, demandant la convocation d'une assemblée publique pour prendre en considération la question de l'abolition des écoles séparées et celle de l'usage de la langue française en cette province.

En réponse à cette requête, M. le maire Marion convoqua une assemblée publique qui a eu lieu lundi soir le 28 courant, à l'hôtel de ville. Il y avait foule.

Sur proposition de M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Houde, M. le maire Marion fut nommé président et M. le greffier Soucy, secrétaire.

M. le président ouvrit l'assemblée en donnant des explications sur l'objet de la réunion, puis les résolutions suivantes ont été soumises :

Proposé par l'hon. M. J. E. P. Prendergast, M.P.P., appuyé par M. Edmond Trudel :

Attendu qu'il y a lieu de croire qu'en dépit de l'esprit et de la lettre de la constitution, le gouvernement provincial présentera à la prochaine session un projet de loi pour abolir les écoles séparées et les remplacer par un système d'éducation laïque d'où l'enseignement religieux sera exclu ;

Qu'il soit résolu comme suit :

Cette assemblée considère que toute loi de cette nature serait un attentat aux droits imprescriptibles de la minorité de la province.

Proposé par l'hon. sénateur Girard, appuyé par M. le Dr Fafard :

Attendu qu'en vertu de la clause 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, lorsque dans une province un système d'écoles séparées existe avant l'union de cette province ou qu'il y est établi subséquemment par sa législature, il n'est pas loisible à cette législature de changer les principes sur lesquels est basé le système d'écoles séparées et encore moins de l'abolir et que la même restriction existe dans l'Acte de Manitoba ;

Qu'il soit résolu comme suit :

Cette assemblée est d'opinion que tout acte contraire à ces dispositions serait injuste et inconstitutionnel.

Proposé par M. J. P. Prud'homme, appuyé par M. E. R. Lloyd :

Attendu qu'en vertu de la clause 22 de l'Acte de Manitoba, les écoles séparées qui existaient alors dans le pays ont été reconnues et maintenues, et que comme conséquence, la législature de cette province a, après notre entrée dans la Confédération, adopté des lois nécessaires pour mettre ce système en opération tel que voulu par la constitution, l'abrogation du système scolaire actuel qui assure aux catholiques de cette province des écoles selon l'enseignement de leur religion serait pour eux une violation des droits acquis et une atteinte à la liberté de conscience que tout sujet britannique considère, à l'époque actuelle, comme un droit primordial et sacré ;

Qu'il soit résolu comme suit :

Qu'une requête contenant les résolutions qui viennent d'être adoptées et signées par le président et le secrétaire de cette assemblée, soit adressée à la législature de cette province, pour demander qu'aucune loi ne soit passée affectant la liberté de conscience et les droits de la minorité au sujet des écoles séparées.

Proposé par l'hon. A. A. C. LaRivière, appuyé par M. François Jean :

Attendu que depuis la création de cette province, la Gazette Officielle de Manitoba a été publiée dans les deux langues anglaise et française, le gouvernement en en retranchant la version française, a porté une grave atteinte aux droits d'une partie notable de la population ;

Attendu qu'il est établi par des auteurs constitutionnels qu'il n'est pas loisible à l'exécutif, par un simple arrêté du conseil, de priver aucun élément de la population d'un droit ou privilège établi, pas plus que de suspendre l'opération d'une loi en vigueur ;

Qu'il soit résolu comme suit :

Que cette assemblée proteste énergiquement contre un acte aussi arbitraire et qui, dans les circonstances, peut avoir des conséquences très sérieuses.

Proposé par M. le Dr Lambert, appuyé par M. T. Pelletier :

Attendu que la clause XXIII, de l'Acte de Manitoba décrète que l'usage des langues anglaise et française est obligatoire dans la rédaction des procès-verbaux et des journaux de la chambre et que les actes de la législature doivent être imprimés et publiés dans les deux langues ; et

Attendu que la Gazette de Manitoba participe de la nature des statuts de la législature en ce que toutes les proclamations de convocation, de prorogation et de dissolution de la législature, ainsi que dans plusieurs cas, les lois sont mises en vigueur aussi par proclamation dans la dite Gazette et en ce que certains avis officiels prescrits par les statuts provinciaux et concernant soit toute la province, soit quelques municipalités ou localités sont donnés au public dans la dite Gazette ;

Qu'il soit résolu comme suit :

Que le gouvernement, en supprimant la version française de la dite Gazette a, non-seulement empiété sur les droits de la population parlant cette langue mais a, en même temps, agi contrairement à l'esprit de la constitution.

Proposé par M. H. Béliveau, appuyé par M. F. Gingras :

Attendu que la langue française est en vertu de la constitution et des lois une des deux langues officielles de la Puissance et que tout document émanant des autorités fédérales doit être publié en français ; et

Attendu qu'en vertu de l'Acte de Manitoba le français est également avec l'anglais langue officielle, la suppression de son usage comme telle à Manitoba serait une flagrante injustice envers les colons d'origine française, les plus anciens du pays, et envers les milliers de colons de la même origine qui, sur la foi de la constitution et des lois existantes, sont venus s'établir dans cette province et ont contribué avec leurs concitoyens d'autres origines au développement des ressources du pays. Les quelques groupes de races étrangères dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français n'étant pas dans la même position ne peuvent réclamer le même droit ;

Qu'il soit résolu comme suit :

Qu'une requête contenant les résolutions qui viennent d'être adoptées et signées par le président et le secrétaire de cette assemblée, soit adressée à la législature de cette province pour demander qu'aucune loi ne soit passée affectant les droits de la population au sujet de l'usage officiel de la langue française tel que garanti par la constitution.

En présentant la première résolution, l'hon. M. Prendergast fit un excellent discours. Il démontra nos droits au point de vue de la constitution. Ces droits sont basés d'abord sur la foi du traité de la cession du Canada à l'Angleterre, puis sur l'acte de la confédération des provinces, et, en dernier lieu, sur l'acte de Manitoba. Ce dernier étant le résultat d'une entente entre les délégués de la colonie d'Assiniboia et les autorités fédérales, sous la sanction impériale. Son discours a été une défense complète et une réfutation de tous les arguments de nos adversaires.

M. Edmond Trudel appuya cette résolution, et au cours de ses remarques, il dit que nous devons être unanimes à protester contre les lois que l'on veut nous imposer. Comme directeur du *Manitoba*, il s'engagea à continuer dans son journal à appuyer nos députés dans la lutte

L'hon. sénateur Girard, qui a fait partie de la première administration en cette province, a proposé la seconde résolution. Il fit l'histoire politique de Manitoba et dit que l'interprétation la plus libérale a toujours été donnée à la lettre de notre constitution, en conformité de l'intention de ceux qui l'ont faite. Les premiers habitants de ce pays, et les plus nombreux pendant longtemps, ajouta-t-il, étaient d'origine française et c'est une injustice que de vouloir aujourd'hui nous priver de droits qui nous sont chers, et auxquels nous tenons par notre croyance religieuse et notre origine.

En appuyant cette proposition, M. le docteur Fafard déclara partager les idées et les sentiments exprimés par l'honorable sénateur.

La troisième résolution fut proposée par M. J. P. Prud'homme, qui, s'appuyant sur l'histoire de nos luttes politiques, qu'il cita à grands traits, engagea nos compatriotes à prendre courage dans la lutte actuelle. Il montra que notre nationalité avait déjà eu à surmonter de plus grandes et de plus sérieuses difficultés et qu'elle était toujours sortie victorieuse.

Cette proposition fut appuyée par M. E. R. Lloyd. Il est faux, dit ce monsieur, qu'il n'y ait que les Canadiens-français qui protestent, je suis anglais catholique, et comme tel, je me joins à vous pour protester aussi.

L'hon M. LaRivière présente la première résolution au sujet de la langue française. Il dit que la position est bien tendue, surtout après l'agitation qui s'est faite dans les vieilles provinces. Nous devons employer tous les moyens constitutionnels à notre disposition pour nous défendre et nous ne pourrons réussir sans l'union la plus parfaite.

M. François Jean appuya cette motion.

M le docteur Lambert, appuyé par M. le conseiller Pelletier, proposa la cinquième résolution. Le sujet, dit-il, a été amplement développé et il reste bien peu à dire après les discours qui ont été prononcés. J'approuve, ajouta-t-il, tout ce qui a été dit, m'associant de tout cœur au mouvement qui se fait.

M. Hormisdas Béliveau, appuyé par M. François Gingras, proposa la sixième résolution. Il se dit heureux de se joindre à ceux qui l'ont précédé, pour protester contre les injustices que l'on nous fait.

Chacun de ces discours fut chaleureusement applaudi. Les résolutions furent adoptées à l'unanimité et l'assemblée protesta de vive voix.

M. Fidèle Mondor, appuyé par M. le conseiller Bédard, proposa l'ajournement.

LA QUESTION FRANCAISE AU NORD-OUEST

Le télégraphe nous apprend que le Bureau des aviseurs de son honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest a résigné en bloc, mardi matin. La raison alléguée est que ce corps ne peut assumer la responsabilité de certains actes de l'exécutif. Ce sont ces actes qui sont critiqués plutôt que le système *lui-même*.

Le jour précédent, le 28, une discussion des plus importantes a eu lieu à l'assemblée législative : La question de l'abolition de la langue française. M. Cayley, du comite spécial nommé sur cette question, a présenté une résolution adressée à la chambre des communes et adoptée à la presque unanimité, moins deux, Messieurs le juge Rouleau et Mitchell

Le député de Batoche, M. Mitchell, a demandé à la chambre quelles objections elle avait contre la langue française ; pourquoi l'assemblée voulait-elle priver les premiers pionniers de l'Ouest de leur droit au sujet de leur langue ? Pourquoi priver une partie de la population de droits acquis ?

Monsieur le juge Rouleau a présenté la question à son véritable point de vue, et dans un discours très élaboré a montré l'injustice et les raisons véritables des adversaires de la langue française. "Pourquoi, a-t-il dit, ne pas laisser subsister l'état de choses actuel jusqu'aux prochaines élections et aller devant le peuple avec un programme à cet effet ? Il n'y a pas ici de question de nationalité, comme on veut le faire croire, mais seulement d'opportunité. Quant à moi, a-t-il ajouté, ma langue maternelle est le français, ce qui ne m'empêche pas d'être aussi loyal et aussi dévoué à ma Souveraine qu'aucun de vous. Ce n'est pas la langue qui constitue la nationalité. Appelez-vous Anglais les 60 millions d'âmes de l'autre côté de la frontière, parce qu'ils parlent l'anglais ? Demandez aujourd'hui à la province de Québec de choisir entre la République Française et l'Empire Britannique. L'on ne peut pas dire qu'il y aurait même une minorité en faveur de la république. Le Canadien-français est loyal ; il a écrit ses certificats de loyauté avec son sang. (Applaudissement.)

Puis l'honorable juge parle du grand nombre de ceux qui ne parlent ni ne lisent l'anglais, et de Dalton McCarthy, bon avocat mais triste prédicateur, et a terminé en disant : "Voulez-vous perpétuer la langue française ; vous n'avez qu'à prendre des mesures de coercition. La question d'économie n'est qu'un vain prétexte. La dépense ne s'élève qu'à peu près mille dollars Non, on n'allègue pas la raison véritable. Il y a une classe que l'on veut frapper (cris de non ! non !) Nous ne sommes pas dans la même position que les Russes et les Allemands. Nos droits subsistent depuis des siècles, et ont été décrétés par le traité de Paris, etc.

Voici comme parlent les français en face du fanatisme soulevé par des agitateurs malavisés. Mais ces paroles si sages et si patriotiques n'ont aucune influence sur nos adversaires.

Comme nous l'avons dit la législature du Nord-Ouest à voté la mesure à la presque unanimité.

Tout est-il perdu cependant Non, cent fois non, comme l'a si bien dit M. le juge Rouleau, la persécution n'aura pour effet que de rallier davantage tous les français à leurs principes, à leurs droits imprescriptibles.

LA GAZETTE OFFICIELLE

Le français est ou langue officielle ou il ne l'est pas, or si la langue française est officielle la *Gazette* n'a d'effet qu'en autant qu'elle est imprimée dans les deux langues. Tout les droits et privilèges qui nous sont guarantis par la constitution ne peuvent certainement être changés, amendés ou corrigés sur le simple désir ou la volonté d'un particulier. Il est un fait qui ne se démontre pas c'est qu'il faut au moins un acte du parlement pour changer les lois d'un pays et la constitution qui régissent de même pays. Encore est-il nécessaire que les autorités locales aient le droit de légiférer sur ces questions et qu'elles ne soient pas *ultrà vires* Or, dans le cas que nous avons ici, il n'y a pas eu d'acte ni du gouvernement local (en supposant qu'il ait le droit d'abolir la langue fraçaise comme langue officielle.) ni du parlement fédéral. Monsieur Martin a cru qu'il réunissait dans sa personne les pouvoirs des deux parlements combinés et sans hésiter, sans attendre la convocation des chambres pour se prononcer, il a décidé de trancher la question et de ne plus se servir du français. Maintenant, nous croyons M. Martin joliment embêté, puisque Ottawa lui signifie d'imprimer en français et en anglais, lui donnant à entendre que tout ce qui se publie dans notre Gazette en anglais seulement, n'a aucun effet et n'est pas légal, pour la simple raison que M. Martin ne peut pas abolir la langue française comme langue officielle parce que lui le désire.

Il faut donc un acte, et nous demanderons de quel parlement il doit venir ?

H.

Nouvelles Religieuses.

—On annonce la triste nouvelle de la mort subite de M. l'abbé E. J. Vygen, curé de la paroisse de Putnam, Conn. Cet illustre membre du diocèse de Hartford a été frappé d'apoplexie foudroyante alors qu'il était à table à dîner.

M. l'abbé Vygen était d'origine belge et venait de célébrer le 25ème anniversaire de son ordination à la prêtrise. Il était universellement estimé et réputé comme l'un des plus grands apôtres de l'éducation catholique dans la Nouvelle-Angleterre.

Le défunt était âgé de 55 ans.

—Par décision de Mgr l'Archevêque de Montréal, ont été nommés : M. W. O'Meara, vicaire à Saint-Gabriel, Montréal ; M. L. Laporte, vicaire à Saint-Louis de Gonzague ; M. C. Guilbault, vicaire à Sainte-Cécile ; M. J Toupin, vicaire à Sainte-Cécile.

—Le *Journal des Trois Rivières* annonce la mort du Rév. M. Moïse Proulx, curé de Saint-Tite, comté de Champlain.

Le Rév. M. Proulx était âgé de 55 ans. Il était curé de Saint-Tite depuis 1862.

—Le Rév. Père Saché, S.J., est mort jeudi dernier, à Québec, à l'âge de 76 ans.

Le Rév. Père Louis-Césaire Saché naquit le 23 décembre 1813, à Beaumont-la-Rouce, archidiocèse de Tours (France.)

Ordonné prêtre le 6 juin 1838, il fut pendant deux ans professeur au Séminaire, de Tours puis, se sentant appelé à la vie religieuse, il entra, le 18 septembre 1840, au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Saint-Acheul, près Amiens. Le Canada lui fut assigné par ses supérieurs en 1845.

C'est pendant le rectorat du Père Saché, au collège Sainte-Marie, que fut construite la belle église du *Gesù*.

—La *Justice* de ces jours derniers dit qu'une très touchante cérémonie a eu lieu à la chapelle des RR. PP. Jésuites. Melle Laidlaw, d'Ontario a abjuré le protestantisme et a été baptisée selon la foi catholique par le R. P. Désy.

Melle Laidlaw, doit prochainement épouser, nous dit-on, un jeune notaire canadien-français de Québec.

Il est bon de constater que ce n'est pas seulement dans la noblesse d'Angleterre que le catholicisme fait des progrès. Le protestantisme du Canada lui cède d'importantes recrues qui ouvrent spontanément les yeux à notre foi. On nous informe encore que bientôt, une dame protestante de Québec, portant un des plus beaux noms du peuple canadien, entrera dans l'Eglise catholique.

ERRATA

Dans la dernière lettre de M. l'abbé Geo. Dugast, publiée la semaine dernière, nous avons fait erreur. Au lieu de dire : Il y a dans la province de Québec 1,000 paroisses nous aurions dû imprimer 600. Une famille par an de chaque paroisse, pendant trois ans, nous donnent 1,000. Or, 1,000 familles de 5 personnes en moyenne donnent 9,000, et si au lieu d'une on nous en avait donné deux, nous aurions 18,000 Canadiens-fraçais de plus au nord-ouest.

PERSONNEL

Madame Edmond Marcoux et sa bru Madame Arcadius Marcoux sont parties lundi pour Seattle, W.T., la première pour y faire une promenade et la seconde pour demeurer.

M. Maxime Goulet est arrivé samedi de Paris, France.

M. M. A. Kéroack est revenu mardi de son voyage en France.

M. Charles Lebeau, frère de Madame Durnerin, de Saint-Pierre, est arrivé samedi de Montréal, avec l'intention de se fixer dans notre province.

M. Gailly, venant de France, est arrivé en notre ville samedi. Ce monsieur vient visiter Manitoba.

NAISSANCE

VERGE—En cette ville, le 26 courant, la femme de M. F. E. Verge, marchand, une fille.

MARIAGE

BRUNEAU-BRAULT—A Saint-Jean-Baptiste, le 28 courant, M. Oscar Bruneau, fils de M. Théophile Bruneau, conduisait à l'autel Melle Ida Brault, fille de M. Brault, de Rawdon, Qué.

DECES

PERRAULT—A Saint-Vital, Dame Angélique Carrière, épouse de M. Alexandre Perrault.

Choses et Autres

—On écrit de Baltimore que le cardinal Gibbons considère la lenteur de la justice aux Etats-Unis envers les criminels comme une menace pour le bon ordre et la bonne administration gouvernementale. Le cardinal croit à l'efficacité de la peine de mort; mais il est d'avis qu'il y a trop d'échappatoires grâce auxquels de nombreux criminels réussissent à se soustraire au châtiment qu'ils méritent. Ses vues sur ce sujet sont exposées au long dans un ouvrage qu'il doit faire paraître dans les premiers jours du mois prochain et qui aura pour titre: *Notre héritage chrétien.*

—Les paquets-postes, qu'on ne pouvait jusqu'à ce jour envoyer qu'en Angleterre et à Terreneuve, en dehors de la Puissance du Canada, pourront maintenant être expédiés en Australie, en Belgique, dans le sud de l'Afrique, au Danemark, en Egypte, en France, en Allemagne, à Hong-Kong, en Italie, aux Indes et dans tous les pays de l'union postale. Le nouveau règlement sera mis en vigueur le 1er novembre. Le département des postes publiera alors les prix de l'envoi pour chaque pays.

—Mgr Bossé, préfet apostolique du Labrador, a envoyé un messager à Québec avec la nouvelle que la pêche a complètement manqué à la Pointe aux Esquimaux et que plus de cent familles sont sans provisions. La pêche annuelle remplit généralement 22 goélettes; cette année, une seule est revenue chargée, les autres sont vides. Le gouvernement de Québec a expédié à ces familles malheureuses des provisions suffisantes pous soulager leurs besoins les plus pressants.

—Il se passe des choses extraordinaires, mystérieuses, inexplicables, depuis quelques jours, dans la paroisse de Sainte-Catherine, comté de Portneuf. C'est le presbytère qui est le théâtre de ces phénomènes. Voici l'affaire en deux mots:

Un feu sans cause apparente éclate ça et là, subitement dans le presbytère de Sainte-Catherine. Tantôt dans une armoire, tantôt dans un sac de linge, tantôt dans des surplis, tantôt dans un devant d'autel, tantôt dans la boiserie, tantôt dans un balai, tantôt dans un tapis de table, le feu éclate sans cause, sans qu'il y ait la moindre apparence de flamme dans l'appartement. Un tapis de table s'est consumé sous les yeux du curé, M. l'abbé Leclerc, sans qu'il soit possible de dire comment ni pourquoi.

Le vénérable curé de Sainte-Catherine et le personnel du presbystère, sont en alerte. Ce feu étrange, mystérieux, diabolique serions-nous tenté de dire, a consumé la grange de M. l'abbé Leclerc. Le feu! le feu! tel est le cri qui retentit à tout instant. Feu incompréhensible et effrayant!

M. le curé Leclerc a, parait-il, consulté le cardinal Tachereau à ce sujet.

—Un grand ouvrage sur *La Guerre du Canada et les campagnes de Montcalm de* 1756 à 1760 sera sous peu livré à la publicité par M. l'abbé Casgrain.

Cet ouvrage formera trois ou quatre forts volumes, et sera composé d'après les pièces et des documents absolument inédits, dont quelques uns jetteront un jour tout nouveau sur certains évènements et certains caractères de cette période.

—Les chemins de fer, au Canada, se multiplient rapidement.

Ainsi, en 1836, il y avait 16 milles de chemins et, au commencement de la Confédération, il y en avait 10,715 milles.

Outre cela, le capital payé s'élevait en 1868 à $160,471,190 et en 1886 il était déjà de $655,759,944.

Cette politique des chemins de fer est encore loin d'être abandonnée. Chaque année, de nouvelles communications surgissent sur differents points du pays, et à l'heure actuelle le nombre de milles de chemins de fer complétés dépasse treize mille milles.

L'année 1888 a vu se commencer au Canada la construction de 540 milles de chemins de fer.

L'année 1889 donnera, en toute probabilité, les mêmes chiffres.

—Le nouveau roi du Portugal Don Carlos Ier, a lancé une proclamation dans laquelle il promet d'être fidèle aux institutions politiques du pays, de suivre l'exemple de son père et de faire tous ses efforts pour mériter l'affection du peuple. Il jure qu'il maintiendra la religion catholique, les lois constitutionnelles et l'intégrité du royaume. Il exprime aussi son désir de voir les ministres actuels rester au pouvoir.

—On a enfin trouvé un site pour la construction du monument national à Montréal. Le comité de l'Association Saint-Jean-Baptiste a décidé que le monument sera élevé au coin des rues Craig et Gosford.

L'intention du comité est d'avoir la façade de l'édifice sur la rue Gosford, avec une vaste salle en arrière. La façade sera d'une architecture riche et imposante. Les travaux devront commencer dans le mois d'avril ou de mai.

Chronique Locale.

—La vente des bancs à la cathédrale se fera dimanche.

—Demain, jour de La Toussaint, est une fête d'obligation.

—M. J. B. Lauzon a acheté 1,000 acres de terre à l'Ile de Chêne. Le prix d'achat a été $5,000.

—MM. Beauregard, Rocan, Coutu et Laventure ont fait forer des puits artésiens sur leurs propriétés.

—Il y aura, le 22 novembre, au Collége de Saint-Boniface, une séance dramatique et musicale à l'occasion de l'anniversaire de la consécration épiscopale de S. G Mgr Taché.

—M. Allaire a décidé de ne pas ouvrir sa tannerie avant l'été prochain.—Bois de chauffage à vendre aux prix suivants: gros tremble $4.00 la corde; épinette, $5.00; petit tremble, $3.50 la corde; bois franc, $5.00; charbon anthracite, $9.50.

—La maison Anderson & Lemieux vient de rentrer dans sa cave 250 barils de belles pommes de conserves. Tous ceux qui en désirent auront leur choix dans six différentes sortes. Chaque baril qui sort de l'établissement est ouvert. Reçu aussi aujourd'hui 300 livres de miel en gâteau.

—Melle Henry qui a pris des souscriptions au profit de la société de Saint-Vincent de Paul, a recueilli la jolie somme de $77.00 Melle Henry mérite des félicitations.

La vente à l'enchère dont M. J B. Lauzon avait bien voulu se charger pour la même société a eu lieu hier soir, et a rapporté $48.00

—A une séance du conseil de ville tenue jeudi soir, un compte de MM. McPhillips, au montant de $37 50 est adopté.

Il est ordonné que la balance de $255 75 due par la ville à MM. Chamberland et Laventure soit payée, et que leur dépôt de $25.00 leur soit remis.

Les règlements Nos. 82 et 83 subissent leurs deuxièmes et troisièmes lectures et sont adoptés.

—Il y a quelques jours un vol a été commis dans les ateliers de M Jos. Buron. On a défoncé un chassis en arrière et on s'est emparé d'une grosse masse de 11 lbs., d'une éghoïne, d'un vilebrequin, d'un passepartout et d'une plaine. Les personnes qui auraient pu acheter ces outils sans en connaître la provenance et qui les rapporteront à M. Buron recevront le même montant qu'elles ont payé.

—Les bureaux d'enregistrement de Winnipeg, Selkirk, Norfolk et Marquette ont été fermés hier, par suite de l'entrée en vigueur de l'acte d'enregistrement adopté à la dernière session de la législature. Les régistrateurs qui sortent de charge sont: Madame Kennedy, Winnipeg; M. Geo. Ham, Selkirk; M. W. Black, Norfolk, et M. Fairbanks, Marquette. Les districts de Winnipeg, Portage-la-Prairie et Brandon établis en vertu du nouveau système Torrens, commencent immédiatement. Quant au territoire qui ne se trouve compris dans aucun des nouveaux districts, le sud et l'extrême ouest de la province, les enregistrements ne pourront s'y faire que d'après l'ancien système en attendant qu'il ne soit attaché à un des districts ou établi en district.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de "La Mutuelle de New-York Compagnie d'Assurance sur la vie," que nous publions aujourd'hui dans nos colonnes. M. Joseph F. Prud'homme de Saint-Boniface, est le secrétaire et caissier de cette compagnie pour sa succursale dans le Nord-Ouest Canadien. Un grand nombre de Canadiens-français ont déjà assuré leur vie pour de forts montants dans cette assurance, qui est sans contredit la meilleure du monde. M. Prud'homme se fera un plaisir de donner toutes les informations nécessaires aux personnes qui lui en feront la demande.

—Les causes criminelles ont toutes été jugées.

Heffer, accusé d'homicide, a été trouvé non-coupable.

Il en a été de même de Madame Fecteau, accusée d'avoir déchargé une arme à feu avec l'intention de blesser.

Droximan, condamné à six mois pour recel.

Mastromonico, pour assaut grave et blessure, un mois de prison.

Mills, offense contre nature, pas coupable.

Johnson, rupture de promesse de mariage, condamné à payer $1,000 de dommages.

Gillette, faux, plaide coupable et est condamné à dix ans de pénitencier.

Chronique de la Province.

Saint-Eustache,

25 octobre—Le succès de notre bazar a été complet. Les profits nets s'élèvent à $460. Les dames chargées de cette œuvre de charité, remercient tous ceux qui ont contribué à ce beau résultat et particulièrement les paroissiens de Saint-Boniface, Saint-François-Xavier et Saint-Charles. Aux amis de Saint-Boniface, surtout, est dû le succès obtenu.

—Les catholiques de langue anglaise ont eu leur retraite qui a été prêchée par le Rév. Père Fox, O.M.I. Les exercices ont été suivis avec beaucoup de piété et d'exactitude.

—Les nombreuses occupations de notre digne curé, dans ces derniers temps, l'ont un peu fatigué.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi de vendredi, le 22 novembre prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, sept fois par semaine, aller et retour, entre NORMAN et la STATION du chemin de fer, à partir du 1er janvier prochain, distance calculée, $\frac{5}{16}$ de mille.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumission obtenues aux bureaux de poste de Norman et de Portage du Rat et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'Inspecteur,
Winnipeg, 9 octobre 1889.

3i 10 10 89

APPLICATION No. 4028.

"The Real Property Act of 1885" and amendments thereto.

The Dominion of Canada Mortgage Company (Limited), have applied to bring the land described at the foot hereof, under the above Statute; and the Registrar-General has directed notice of the application to be served on you, and has appointed twenty days for such service, after which time, unless a caveat has been lodged forbidding the same, the land will be brought under the operation of said Act by issuing a certificate of title to the applicant or to whom he may appoint and you will thereafter be forever estopped and debarred from setting up any claim to or in respect of said land.

Dated at the Land Titles Office at Winnipeg, this twenty-third day of October 1889.

LAND REFERRED TO:

Being the North East quarter of Section thirty-three, Township three, in Range one East.

To Norbert Dubois (or those who represent him and are interested in above lands), of St. Jean-Baptiste, farmer.

(Sigd.) W. E. MACARA,
for Registrar-General.

In the matter of Application No. 4028 and of the North East quarter of section thirty three, township three and range one East of the principal Meridien of Manitoba.

Upon the application of the Dominion of Canada Mortgage Company (Limited), and upon reading affidavit of W. J. Akin and paper filed herein.

It is ordered that service of notice to file a caveat may be effected upon Norbert Dubois, and those who represent him or are interested in the above lands, in manner following namely, by posting up a copy of this order and of said notice, in the Land Titles Office, Winnipeg, by mailing a copy of said notice and this order, addressed to Norbert Dubois, St. Jean-Baptiste, Manitoba, and by publishing a copy of said notice and of this order, in one issue of the *Le Manitoba*, newspaper published in the town of St. Boniface, and it is further ordered that said Norbert Dubois or those who represent him shall have twenty days from the date of said publication, mailing or posting whichever shall last happen within which to file a caveat.

Land Titles Office, Winnipeg, October 23rd 1889. 1.31.10.89

Aux Entrepreneurs

Avis public est par le pésent donné que des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, lundi, le 4ième jour de novembre prochain, pour la construction de deux ponts sur la rivière Salle, dans le township 9, rang 2 ouest.

Le plan et les spécifications peuvent être vus à la résidence de M. Robert Houston, Starbuck, et à l'office du greffier de la municipalité de Saint-François-Xavier.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions nécessairement acceptées.

Par ordre,

P. LAVALLÉE,
Greffier.

Saint-François-Xavier, 11 octobre 1889.
3i 15 10 89



DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi de vendredi, le 22 novembre prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er janvier prochain.

Birds Hill et *Railway Station*, 6 fois par semaine, distance calculée, ½ mille.

Gladstone et *Mekiwin*, deux fois par semaine, distance calculée, 15 milles.

Gladstone et *Plumas*, une fois par semaine, distance calculée, 20 milles.

Keewatin et *Station du chemin de fer*, 12 fois par semaine, distance calculée, ¼ mille.

Station de McGregor et *Wellington*, viâ Beaver Creek, une fois par semaine, distance calculée, 12½ milles.

Manitou et *Musselboro*, une fois par semaine, distance calculée, 15 milles.

Reaburn et *Station du chemin de fer*, 14 fois par semaine, distance calculée, ¾ mille.

Stonewall et *Wavy Bank*, une fois par semaine, distance calculée, 8 milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus à tous les bureaux de poste ci-haut mentionnés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'Inspecteur,
Winnipeg, 2 octobre 1889.

3i 10 10 89

AGRICULTURE

MAXIMES AGRICOLES

Le capital a changé la face de l'industrie; il doit amener les mêmes conséquences pour la culture —*Lecouteux.*

Daus une agriculture qui vise à une excessive perfection, le travail des hommes a souvent encore plus d'importance que celui des attelages, il faut ici la plus grande circonspection si l'on ne veut se ruiner à force de travailler.—*Schwertz.*

L'exploitation par fermiers ne peut avoir lieu que dans les pays où il existe déjà des capitaux accumulés dans la classe agricole.—*De Gasparin.*

Vouloir introduire le fermage à prix d'argent dans les pays pauvres et sans capitaux, c'est s'exposer à ne pas être payé et avoir des terres d'autant plus mal cultivées qu'elles sont plus étendues. *De Gasparin.*

Sans capital et sans crédit suffisant, une entreprise agricole ne saurait être faite avec avantage. — *Thaer.*

Avant tout, il faut s'assurer que la terre qu'ont veut acquérir est dans une juste proportion avec le capital qu'on possède.— *Thaer.*

A PROPOS DE BAGATELLES

La goutte d'eau qui tombe continuellement sur le roc finit par le creuser, de même une foule de riens, de petites choses, des bagatelles dont ne s'occupent guère beaucoup de cultivateurs, finissent par enlever à la ferme des profits considérables.

"Oh! disent beaucoup de cultivateurs, c'est un rien, ça ne vaut pas la peine de s'en occuper." Eh bien! mes amis, ces riens que vous négligez représentent, à la fin de l'année, des sommes considérables.

Ce trou de souris dans le hangar à grain est si petit, ce n'est rien; mais au bout de douze mois plusieurs centins, des piastres même ont passé par là, par le grain que vous avez perdu. Cette gouttière à votre maison, c'est encore un rien; vous n'y songez pas jusqu'à ce que vos plafonds et vos murs vous coûtent plusieurs piastres de réparations par l'eau qui s'est infiltrée par cette gouttière. Ce petit amas de terre, ces déchets que vous laissez accumuler autour de vos hangars, de vos remises, pourquoi s'en occuper, cela n'en vaut pas la peine! Au bout de quelques années vous vous apercevez que ces bâtiments menacent ruines. Pourquoi? parce que les soles qui soutenaient ces bâtisses sont pourries à cause de ces déchets qui y ont entretenu une humidité continuelle; voilà encore des réparations de plusieurs piastres que vous auriez pu éviter par un peu plus de soin. Vous négligez de poser un clou ou une vis à cette penture qui en a besoin; un vent violent fait battre votre porte qui se brise. Voilà encore un rien qui vous coûte quelque chose. Ces fentes, ces trous à votre étable sont si petits, il ne faut pas s'en occuper; cependant ces derniers mangeront durant l'hiver plus qu'une de vos vaches par le froid qu'ils laisseront pénétrer dans votre bâtiment. Plus votre étable sera froide, plus votre bétail mangera pour se réchauffer.

Et combien d'autres riens que j'oublie d'énumérer qui, à la longue, finissent par coûter cher. Croyez-moi, amis cultivateurs, ne négligez pas les petites choses. Bientôt vos labours d'automne seront terminés, ce sera pleinement le temps de vous assurer si, sur votre ferme, tout est à l'ordre; si non, réparez tout, voyez à tout, si vous ne voulez pas qu'une bonne partie des profits que vous attendez de votre travail s'en aille par ces bagatelles.

UNE VACHE À LAIT

Quant vous soignez bien et abondamment votre vache, faitelle du lait ou du bœuf? Si vous ne le savez pas, apprenez-le au plus tôt, plus vite vous le saurez mieux ce sera pour vous et votre bourse. Si votre vache change la nourriture que vous lui donnez en lait, c'est une vache laitière, gardez-la sans crainte pour la laiterie; si elle fait du bœuf au lieu de vous donner du lait, vendez-la au boucher à la première occasion.

Aucune vache ne peut produire en même temps du lait et du bœuf avantageusement, pas plus qu'une personne peut servir fidèlement deux maîtres à la fois.

LES DINDONS

Les dindons ne sont pas seulement utiles pour les profits qu'ils donnent; mais ils sont surtout précieux par la destruction considérable qu'ils font des insectes nuisibles. Vous avez souvent vu un troupeau de dindons fourrager dans les champs; souvent ils partent le matin et ne reviennent que le soir, ils passent leur temps à dévorer les sauterelles, chenilles, vers, barbeaux de toute espèces; rien n'échappe à leur œil perçant, à leur bec agile. On peut difficilement se faire une idée de la destruction qu'ils opèrent parmi les insectes nuisibles. A ce compte tout cultivateur devrait élever des dindons qui, outre le bien qu'il font à ce dernier en le débarrassant de ses pires ennemis, lui donnent à l'automne, par leur vente, un revenu important.

La consomption radicalement guerie

A M. le Directeur:

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, Dr T. A. Slocum,
37 Yonge St., Toronto, Ont. 1an 14.6.88

Dr T. FAFARD,

MEDECIN DE L'HOPITAL SAINT-BONIFACE,
AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

Heures de consultation:—8 à 10 a.m., 2 à 6 et 8 à 10 p.m. 1a 4.4.89.

ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
1a 12,5,87 Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Adolphe Turner,

MARCHAND DE GRAINS,

Avenue Provencher, Saint-Boniface.

M. Turner paie toujours LE PLUS HAUT PRIX DU MARCHÉ pour toute espèce de grains.

—TOUJOURS EN MAINS—

FARINE, SON, GRU, Etc., Etc.

Allez le voir avant de vendre ou d'acheter ailleurs.
4i 10 10 89

L'Hellènò - Gapençais.

Agence Francaise de Colonisation.

RENSEIGNEMENTS, :-: COMMISSION, PUBLICITÉ, ASSURANCE.

Directeur, HENRI CHERIAS,
A WINNIPEG.

Adresse: HENRI CHÉRIAS,
1i 26 9 89 Post Office, Winnipeg.

JOHN BEDARD
Mecanicien
— ET —
Machiniste,
FABRICANT ET COMMERÇANT DE
TOUTE ESPFCE DE MACHINERIE.
Ouvrages en Fer et en Cuivre fondus.

Reparation :-: de :-: Machines
(Les machines à vapeur une spécialité.)

TOUT OUVRAGE EST GARANTI.
PRIX MODÉRÉS.
S'adresser aux bureaux de la Cie:
BARB WIRE WORKS CO.,
47 Rue Lombard, Winnipeg.
6m.27.9.88.



Agents demandes partout

Cet offre est bon pour 60 jours, et nous le fesons afin d'avoir de bons agents qui introduiront nos montres; et afin de nous protéger contre les spéculateurs et marchands qui ordonneraient de fortes quantité; nous voulons que chaque personne coupe cette annonce et nous l'envoie avec son ordre s'engageant à essayer de faire des ventes pour nous avec l'immense catalogue que nous envoyons gratis avec chaque montre. Sur réception de 50c en timbres, comme garantie de bonne foi, nous vous enverrons la montre par express C. O. D. sujet à votre examen. Si tout est satisfaisant et tel que représenté, vous pourrez payer la différence, $5.37 et garder la montre, autrement vous ne payez rien. Le boitier est garanti en Oroïd solide, un métal qui ne peut être reconnu de l'or que par des experts; richement gravé, solide dans toutes ses parties, verre français, et garanti pour 20 ans. Le mouvement est importé, monté à la main, ajusté et règlé et pleinement garanti. En en prenant soin un peu, cette montre durera toute votre vie. C'est votre dernière chance d'avoir une montre de $30 pour $5.87, et une pour rien si vous nous en vendez 6. Adressez: **A. C. ROEBUCK & CO., 57 & 59 Adelaide St. East, Toronto, Can.** Si vous désirez recevoir cette montre par la malle, il faudra envoyer le montant complet car la marchandise ne peut pas être envoyée C. O. D. par la malle. Quand le montant complet de l'ordre est envoyé de suite, nous envoyons gratis une jolie chaine en or doublé. Nommez ce journal

WHY YOU SHOULD USE
Scott's Emulsion
or Cod Liver Oil with HYPOPHOSPHITES.

It is Palatable as Milk.
It is three times as efficacious as plain Cod Liver Oil.
It is far superior to all other so-called Emulsions.
It is a perfect Emulsion, does not separate or change.
It is wonderful as a flesh producer.
It is the best remedy for Consumption, Scrofula, Bronchitis, Wasting Diseases, Chronic Coughs and Colds.
Sold by all Druggists, 50c. and $1.00.

CHEMIN DE FER
NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

HEURES DES CONVOIS
DEPUIS LE 9 AVRIL 1889.

Tous les jours excepté le dimanche.	Express No. 51 tous les jours.	Temps moyen du centre. Stations.	Milles.	Express No. 54 tous les jours.	Tous les jours ex'té. le dim.
					p.m.
1.25pm	1.40pm	A...Winnipeg.. L.	..	9.10a	4.09
1.10pm	1.32pm	.Emb. du Portage.	..	9.20a	4.15
12.47pm	1.19pm	....St. Norbert....	9	9.37a	4 38
11.55am	12.47pm	...Ste. Agathe....	24	10.19a	5.36
11.24am	12.27pm	...Silver Plains...	33	10.45a	6.11
10.56am	12.08pm	.......Morris	40	11.05a	6.42
10.17am	11.55am	.St. Jean Baptiste.	47	11.23a	7.07
9.40am	11.33am	......Letellier	56	11.45a	7.45
8 55am	11.00am	L..West-Lynne. A.	65	12.10p	8.30
8.40am	10.50am	L...Pembina.... A.	66	12.35p	8.45
	6.25am	..Winnipeg Junc..	..	8.50p	
	4.40pm	....Minneapolis ...	..	6.35a	
	4.00pm	L....St. Paul.... A	..	7.05a	
	6.40pm	......Helena......	..	4.00p	
	3 40pm	.....Garrison......	..	6.35p	
	1.05am	....Spokane	..	9 55a	
	8.00am	.....Portland	..	7.00a	
	4.20am	......Tacoma......	..	6.45a	

p.m. 2.30		a.m. 8.00	.....St. Paul.....	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10.30	a.m. 7.00	a.m. 9.30	.....Chicago.....	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	......Detroit......	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	.....Toronto.....	a.m. 9.10	.....	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	....New York....	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	.....Boston.....	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p m. 8.30	....Montréal....	p.m. 8.15	.....	a.m. 8 15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires
A CHAQUE CONVOI.

J. M. GRAHAM, Gérant général. H. SWINFORD, Agent général.

Chemin de Fer
NORTHERN PACIFIC.

Pembina, Grand Forks, Helena, Butte, et tous Les principaux endroits du Montana.

La Voie Transcontinentale Populaire

—ET AVEC—

CHARS REFECTOIRES.

Spokane Falls, Portland, Seattle, Victoria, C.B., tous les endroits dans Puget Sound et l'Alaska. Tous les endroits dans Ontario et Québec:

Convois Express tous les jours

AVEC CHARS DORTOIRS PALAIS

Et chars dortoirs pour les émigrants.

☞La seule voie ferrée se rendant au Parc National de Yellowstone. Pour plus d'informations, s'adresser à

CHAS. S. FEE,
Agent général des passagers et des billets.
jno 15.11.88. SAINT-PAUL, Minn

LE CHEMIN DE FER

Northern Pacific
— ET —
Manitoba.

La seule ligne qui fasse circuler tous les jours des chars

PULLMAN-DORTOIRS
— ET DES —
Chars - Réfectoires,
DE WINNIPEG AU SUD.

Billets directs vendus pour tous les points du Canada y compris la

Colombie-Britannique et les Etats-Unis.

RACCORDEMENT RÉGULIER A TOUTES LES GARES UNION.

☞Les bagages à destination d'endroit du Canada sont consignés directement, faisant ainsi éviter le trouble et les douanes.

On obtient des billets pour la traverse de l'Océan et des cabines pour l'Angleterre et toute l'Europe.

TOUTES LES PRINCIPALES ET MEILLEURES LIGNES DE VAPEURS SONT REPRÉSENTÉES.

DES BILLETS D'EXCURSION A
La Côte du Pacifique,
—BONS POUR—
—SIX MOIS ET RETOUR,—
Sont aussi vendus.

Pour plus amples informations, adressez-vous ou écrivez aux agents de la compagnie.

H. J. BELCH,
Agent des billets de la cité, 285 rue Principale, Winnipeg.

HERBERT SWINFORD,
Agent général, 457 rue Principale.
J. M. GRAHAM,
Gérant général.

Fracas! Fracas!!

GEO. H. RODGERS & Cie.,

Ayant acheté l'ancienne MAISON d'AUTEUIL, nous nous faisons plaisir de le faire savoir à nos pratiques de la campagne.

C'EST AU NUMERO 432, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Nous sommes en pleine vente. Nous pouvons ajouter que nos marchandises sont les plus belles, les meilleures et les plus considérables de tout Winnipeg. Nous détaillons à des prix qui conviendront à tous les acheteurs.

Venez nous voir et achetez vos marchandises d'hiver à des prix qui défient la concurrence.

Nous avons aussi au No. 470 RUE PRINCIPALE, un plein magasin de CHAUSSURES. Nous détaillons au prix de banqueroute. Pour les chaussures, vous aurez là de grandes chances.

Entre autres commis français, nous avons M. Lachambre qui se fera toujours plaisir de revoir nos pratiques françaises.

N'OUBLIEZ PAS:
AU No. 432 POUR MARCHANDISES SECHES.
AU No. 470 POUR CHAUSSURES.

GEO. H. RODGERS & CIE.
j1 j. 17 10

AU PUBLIC!

Désire-t-on acheter de la viande à bon marché,
IL FAUT ALLER VISITER NOTRE NOUVEAU BOUCHER,

M. PHILEAS TRUDEAU.

TOUJOURS DES VIANDES DE CHOIX

A DES PRIX INCONTESTABLEMENT PLUS BAS QUE TOUT CE QUI S'EST VU DANS SAINT-BONIFACE.

SATISFACTION GARANTIE A TOUS.

N'oubliez pas: DANS LE BLOC LARIVIERE, Porte voisine de l'hôtel Beauregard.
j1 j 10 10 89 PHILEAS TRUDEAU.

AU MAGASIN BLEU!—
—AU MAGASIN BLEU!

Meilleur Marche que Jamais!

Les habillements d'automne et d'hiver arrivent tous les jours, et les prix sont de

—MOITIE—

plus bas qu'à tous les autres magasins de hardes-faites de Winnipeg.

IL FAUT VOIR LES PRIX POUR LE CROIRE:

Habillements d'étoffe du pays pour - - -	$6.50
Habillements de bon tweed tout laine valant $15.00 pour	9.50
Habillements valant $18.00 pour - - - -	12.50
Pantalons tout laine pour - - - - -	1.50
Pardessus en bonne étoffe du pays pour - -	6.50
Pardessus en tweed tout laine valant $12.00 pour	7.50
Pardessus valant $15.00 - - - - -	10.50

VENEZ EXAMINER ET JUGER PAR VOUS-MÊMES
—AU—
Magasin Bleu - - 426 Rue Principale.
3m 1,10,85

SANTÉ POUR TOUS!!
PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

E un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

M. le Dr Lambert ayant fait l'acquisition de la "Pharmacie Saint-Boniface," connue comme la pharmacie de MM. Fafard et Cie., tiendra comme par le passé toutes

— ESPÈCES DE —

MÉDECINES PATENTÉES, ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMERIE, Etc., Etc.

Le Dr Lambert tiendra ses bureaux à la pharmacie durant le jour et verra lui-même à ce que les prescriptions soient minutieusement remplies,

Tout au Comptant.

La pharmacie sera ouverte le jour et la nuit et les dimanches.

Dimanche—9 à 10, 12 à 1, 7 à 8.
jno 15.3.88.

DRUNKENNESS
Or the Liquor Habit, Positively Cured by Administering Dr. Haines' Golden Specific.

It can be given in a cup of coffee or tea without the knowledge of the person taking it; is absolutely harmless, and will effect a permanent and speedy cure, whether the patient is a moderate drinker or an alcoholic wreck. It has been given in thousands of cases, and in every instance a perfect cure has followed. *It never fails.* The system once impregnated with the Specific, it becomes an utter impossibility for the liquor appetite to exist. For circular and full particulars address GOLDEN SPECIFIC CO., 185 Race St., Cincinnati, O.

LIBRAIRIE KEROACK,

17 *Rue Lombard, Winnipeg.*

(A quelques pas de la rue Main, en face de l'Hôtel du Canada).

Et Saint-Boniface, Rue Dumoulin.

Livres, papêteries, images, tapisseries cadres, fournitures pour écoles et bureaux jouets, articles religieux et de fantaisie

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Correspondance pour tout ce qui regarde le commerce de librairie et l'importation.

M. A. KEROACK.

ON DEMANDE

Un agent pour la vente, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, du

PORTEUR DECAUVILLE,

chemin de fer portatif à pose instantanée, pouvant servir avec économie dans toutes les industries où il y a du transport à effectuer.

Pour conditions et renseignements, s'adresser à

E. RODIER,
Représentant au Canada de la Société Décauville, aîné,
30 Rue St. Jacques, Montréal.
jno.13.6.89.

LA MUTUELLE DE NEW-YORK

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

RICHARD A. McCURDY, President.

ETABLIE 1er FEVRIER 1843.

A payé depuis son organisation - - -	**$272,000,000.00**
Capital au 1er Janvier 1889 - - -	**126,082,153.56**

LA PLUS ANCIENNE, LA PLUS RICHE ET LA MEILLEURE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MONDE.

La compagnie n'ayant pas d'actionnaires, tous les profits, sans réserve, sont partagés entre les assurés.

Les primes sont basses, la sécurité est absolue et les conditions sont des plus libérales.

BUREAU CENTRAL:

Coin de la rue Principale et de l'avenue du Portage.

T. C. LIVINGSTON, Gerant. THOS. NORQUAY, Surintendant.
J. F. PRUD'HOMME, Secretaire et Caissier.
1a 31 10 89

MAISON ETABLIE EN 1879.

WM. BELL,

No. 288 Rue Principale, Coin de la Rue Graham.

:o:

Notre assortiment de Marchandises est au complet.

Articles de Toilette

— Pour hommes —

MARCHANDISES SECHES EN GENERAL.

:o:

Etoffes à Robes et broderies du dernier goût, Mousselines, Chambrés, Dentelles, Articles de fantaisie, Gants, Etc., Etc., Etc.

VIS-A-VIS LA GARE DU CHEMIN N. P. & M.

WINNIPEG.
1a.13.6.89.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. Labelle. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE 28me TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Mercredi, 20 Nov. 1889, à 2 hrs. P.M.

VALEUR DES LOTS $50,000.
Gros lot: Un Immeuble de $5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble de - -	$5,000.00	$5,000.00
1	do - - -	2,000.00	2,000.00
1	do - - - -	1,000.00	1,000.00
4	Immeubles - - -	500.00	2,000 00
10	do - - - - -	300.00	3,000.00
30	Ameublements - -	200.00	6,000.00
60	do - - - - -	100.00	6,000.00
200	Montres d'or - - -	50.00	10,000.00
1000	Montres d'argent - - -	10.00	10,000.00
1000	Services de toilette - -	5.00	5,000.00
2307	lots valant - - -		$50,000.00

$1 00 le Billet.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

Tirages, le 3me Mercredi de chaque mois.

Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE,
Bureaux: 19, Rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.
jno.12.1.88.